



La Lettre de la Coccinelle

N°83 – Mai à Août- 2023

Bulletin de France Nature Environnement Sarthe
Fédération Sarthoise des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

Bonjour à tous,

Voici le Printemps. Normalement, nous devrions cesser les coupes de haies soumises au règlement PAC (Protection des éléments favorables à la biodiversité) dont les ripisilves protégées des travaux d'élagages. Mais rappelons-le, toute destruction d'espèce protégée est interdite sauf dérogation. Donc soyez des sentinelles vigilantes et exemplaires en commençant par ne pas tailler vos haies pendant la période de nidification, ou si vous y êtes obligés, soyez attentifs à la présence de nids occupés. Même si ce n'est pas joli, retardez votre taille jusqu'à la fin de la couvée.

La faim d'énergie de notre société suscite une multiplication de projet de production. Nous devons rester exigeants pour faire que ces énergies ne viennent pas s'ajouter mais bien se substituer à de plus polluantes.

Jean-Christophe GAVALLET, Président FNE Sarthe

Sommaire

[Programme associatif](#) –
– Page 1

[Le mot de la Mission
Energie](#) – Page 5

[Actualités](#) – Page 6

[Brèves](#) – Page 11

[L'agenda](#) – Page 11

Programme associatif

Bilan de l'action du 20 janvier Ciné-débat « Le Chêne »

Action portée avec GSPP



Dans le cadre de la soirée d'ouverture de la 9^{ème} édition du Festival Nature Environnement, organisé par Grain de Sable et Pomme de Pin, association membre, le film « Le Chêne » a été projeté. En adéquation avec notre thème de l'année 2023 « Les écosystèmes ». Ce film réalisé par Michel Seydoux et Laurent Charbonnier nous montre l'étendue des services écosystémiques que peut rendre cet arbre à toutes les espèces qui y vivent en symbiose. Le Chêne peut être considéré comme un écosystème à lui tout seul.

Après les remerciements d'usage, Chantal BLOSSIER, co-présidente de GSPP, a laissé la parole à Chloé CHEVALIER, volontaire en service civique à France Nature Environnement Sarthe, pour présenter le programme associatif 2023 et le déroulement de la soirée. À l'issue de la projection, Alain PERSUY, forestier-écologue et conseiller en gestion forestière auprès de France Nature Environnement a animé le débat. L'essentiel des interrogations a porté sur la résilience des espèces dans un contexte de changements et d'aléas climatiques tels que les feux de forêts et la gestion forestière. Le débat s'est poursuivi autour du verre de l'amitié tandis qu'Alain PERSUY dédicaçait son livre « Sauvez les forêts ! : petit manuel de résistance citoyenne ».

L'évènement a attiré **118 personnes**.



Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Concours photo 2023 « Les habitants du paysage »

Pour la 10^{ème} année consécutive, le fil rouge de notre programme associatif sera notre populaire concours photo, sur le thème de « Les habitants du paysage ». Les participations seront ouvertes du 1^{er} mars au 31 août 2023. Chaque participant pourra inscrire 2 photos maximum, en précisant ses coordonnées, le titre de chaque photo, la date et le lieu de la prise.

Des lots seront à gagner, en adéquation avec le thème.

Pour le moment, nous avons 8 participants dans la course !

CONCOURS PHOTOS
Du 1^{er} Mars au 31 Août
"Habitants du paysage"

Conditions de participation :

- Une seule participation par personne, 2 photos maximum par participant
- Photo(s) numérique(s) (Format JPEG, 3 mégapixels minimum)
- Préciser vos coordonnées, le(s) titre(s), date et lieu de prise de vue pour chaque photo
- Renommer chaque photo sous la forme : "nom_prenom_numero de la photo"

Envoyer vos photos à : service-civique@fne-sarthe.fr

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Bilan de l'action du 18 Mars : Découverte d'un biotope forestier pour la fête de la Forêt

Action portée avec GSPP et l'ONF



Dans le cadre de la Journée Internationale des Forêts, nous avons co-organisé avec Grain de Sable et Pomme de Pin (GSPP) et l'Office National des Forêts (ONF), une balade découverte du biotope forestier. En adéquation avec notre thème de l'année 2023 « Les écosystèmes », cette sortie nature nous montre l'ensemble des interactions qui naissent au sein de cet écosystème forestier. On peut y retrouver des symbioses, du parasitisme, du commensalisme de part les services que peuvent nous rendre une forêt



Après qu'Anthony JEANNEAU, technicien forestier de l'Office National des Forêts et animateur de la balade se soit présenté, nous avons démarré cette balade à proximité de la Croix Marçonnay. De nombreux sujets sur l'écosystème forestier ont émergé, tels que l'histoire de la forêt de Bercé, sa structure et les espèces d'arbres qui la composent mais également l'utilité de ses arbres pour les espèces qui y résident et pour l'Homme. Cette sortie s'est poursuivie par un échange avec le public sur l'intérêt du bois mort pour la régénération de la forêt et les espèces cavernicoles, les mares forestières pour leur rôle de zones filtrantes et de biodiversité, mais aussi sur la conservation de la forêt et les préoccupations des salariés de l'ONF. Elle s'est finalisée par l'observation d'une forêt de Douglas. Le technicien forestier nous parlait des préoccupations émergentes de ces espèces non-autochtones et envahissantes de nos paysages

sarthois malgré leur rôle économique certain.

Cette sortie forestière s'est prolongée avec Denis FOUSSARD, bénévole de GSPP, pendant l'animation du sol forestier où le public a pu se familiariser avec les espèces d'insectes du compost et du sol forestier.

Pour finir cette journée, quelques personnes ont participé à l'échange sur l'école du dehors en forêt, animé par Hélène BUREL-POIGNANT, salariée de FNE Sarthe. Les participants, curieux de cette pratique, ont pût poser leurs questions au fur-et-à-mesure de la présentation.

L'évènement a attiré au total **63 personnes**.

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Bilan de l'action du 25 Mars : Une visite de site sur le thème écosystème et eau

Action portée avec AIME



Dans le cadre de la Directive Européenne pour la continuité écologique de 2000 et la loi sur l'eau de 2006, nous avons co-organisé avec Agir Ensemble Ici et Maintenant (AIME), une visite après travaux d'une remise en place de la continuité écologique au niveau du moulin. En adéquation avec notre thème de l'année 2023 « Les écosystèmes », cette visite nous montre l'importance de la continuité écologique pour la meilleure conservation de l'écosystème aquatique.



Cette sortie nature a débuté par un échange du public avec Jean MOULIN, propriétaire des lieux, autour des affiches « Grands migrateurs de Loire » de Logrami. Les discussions ont commencé sur les espèces présentes dans le cours d'eau (anguilles, cendres et castors), les différentes crues observées près du moulin et de l'histoire du moulin. Jean MOULIN nous a ensuite parlé du projet de restauration de la continuité écologique au niveau des moulins annoncé par la Directive Européenne pour la continuité écologique de 2000. De nombreux travaux ont été réalisés. Notamment, la chute d'eau a été réduite de 1,60 m à 1m et une passe à poissons a été construite. La réduction du niveau de l'eau a été amorcée par la réalisation d'abreuvoir en amont afin de favoriser l'abaissement de 60 cm du niveau de l'eau. Ces projets ont été produits dans le but de restaurer la trame bleue (permettre la circulation des poissons et de toute la faune aquatique) et de favoriser la qualité de l'eau.

Tous les moulins à Auvers-le-Hamon sont concernés par cette directive, mais des réticences sont apparues pour certains propriétaires souhaitant conserver l'état d'origine de leur moulin.

Cette discussion s'est poursuivie lors de la visite de la structure du moulin et notamment la passe à poissons. Le propriétaire nous a présenté les paysages agricoles présents autour de son moulin et les problèmes de qualité de l'eau qui en découlent. Cette passe à poissons a été instaurée pour faciliter la migration des espèces qui souhaitent remonter le cours d'eau.

L'évènement a attiré au total **13 personnes**.

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Bilan de l'action du 1^{er} avril :
Ciné-débat « Douce France »
Action portée avec Les Coriaces

LES CORIACES
LOCAL ECOLOGIQUE SOCIAL

Dans le cadre des projets d'aménagements sur Le Mans Métropole et la notion de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le film « Douce France » a été projeté. Ce ciné-débat a été co-organisé par le collectif LES CORIACES et l'association France Nature Environnement Sarthe En adéquation avec notre thème de l'année 2023 « Les écosystèmes », ce film réalisé par Geoffrey COUANON,

en 2021, nous montre l'étendu des débats découlant des grands projets d'aménagements sur nos territoires. Notamment, les impacts que peuvent engendrer ces projets de construction sur nos territoires et nos écosystèmes (agricoles, prairiaux, forestiers...) mais également, les discours qui émanent des élus et des sociétés d'aménagements.



Après la présentation de nos associations respectives et le déroulement de la soirée, nous avons lancé la projection du film. À l'issue de la projection, nous avons accueilli quatre personnes qui sont venus témoigner. Il y avait Jean-Claude COULON, paysans sur Téléché, Claire CIAP, jeune agricultrice sur Ecommoy mais également Olivier du « Temps des merises » implantée à la Chapelle St-Aubin et Jean-Claude QUERVILLE, un militant engagé dans la réduction de l'artificialisation des territoires dans plusieurs associations, comme la zone commerciale de Béner. L'essentiel des interrogations a porté sur l'installation en agriculture biologique et notamment les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes agriculteurs dans l'acquisition de terres, mais aussi sur les projets actuels et futurs autour de la zone commerciale de Béner. Le débat s'est poursuivi autour du verre de l'amitié à l'extérieur du cinéma CGR Le Colisée.

L'évènement a attiré **32 personnes**.

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Action du 28 mai : Visite de site sur le thème écosystème et nature en ville



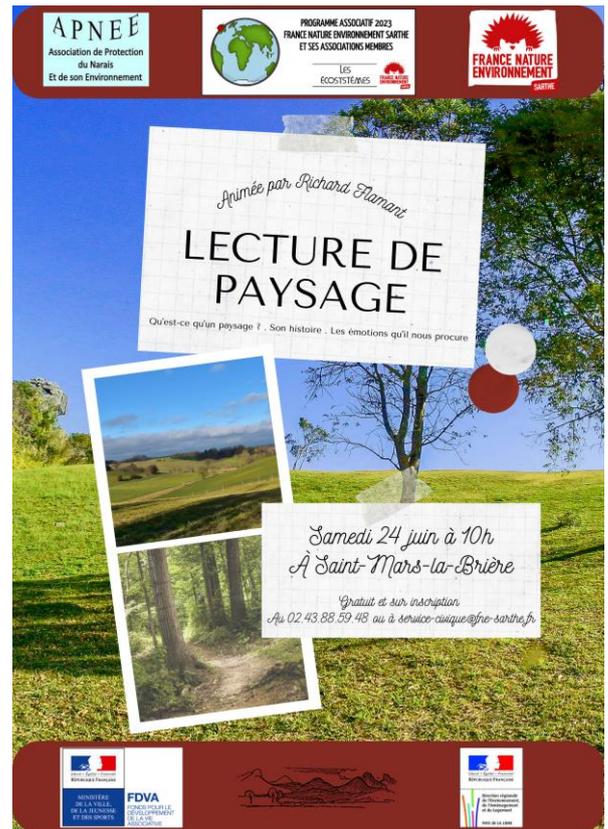
Dans le cadre de la Fête de la Nature qui se déroule du 24 au 29 mai, France Nature Environnement Sarthe organise une balade découverte de l'écosystème urbain et de la nature en ville. Cette sortie est animée par Isabelle PORDOY de « Sauvages de Saison ».

L'objectif de cette balade est faire comprendre qu'en ville il y a de la nature, parfois cachée, il est nécessaire de la préserver. L'écosystème urbain est tout aussi important que les autres biotopes. Ils abritent de nombreuses espèces floristiques et faunistiques.

Rendez-vous le dimanche 28 mai à 10h dans le quartier du Vieux Mans

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Action du 24 juin : Lecture du Paysage



Pour le mois de juin, l'APNEE et France Nature Environnement Sarthe organisent une lecture de paysage. Cette balade visuelle est animée par Richard FLAMANT.

Il sera question lors de cette sortie de la valeur esthétique d'un paysage, de son pittoresque, des menaces qui pèsent sur lui, des protections et des sauvegardes dont on peut l'entourer.

Rendez-vous le samedi 24 juin à 10h

Chloé Chevalier, FNE Sarthe

Le mot de la Mission Energie

L'impact environnemental caché du numérique

Le numérique en quelques chiffres

Aujourd'hui le numérique émet 3,8% des Gaz à Effets de Serre (GES) à l'échelle mondiale. Soit plus que le transport aérien civil ! Cet impact ne cesse de croître si bien que dans un futur proche, internet pourrait devenir la première source mondiale de pollution.

En France, 10% de la consommation électrique est liées aux services numériques (alimentation, recharge, serveur, ...).

Quand nous détaillons le cycle de vie, nous remarquons que 78% des Gaz à Effet de Serre liés au numérique sont dus à leur fabrication. De même, 21% de la consommation d'électricité sur son cycle de vie est liée à la fabrication. Vous l'aurez compris la première attention à avoir est de ne pas se suréquiper.

Et dans la chaîne du numérique ?

Par chaîne du numérique, nous entendons l'ensemble des matériels nous permettant d'utiliser pleinement internet et ces applications. Ainsi nous retrouvons dans nos terminaux (PC, smartphone, tablette, etc.) mais aussi dans les infrastructures de réseaux (antennes relais par exemple) et enfin les serveurs (physique ou virtuel qui sont ainsi nommés Data Centers).

Dans cette chaîne du numérique, ce sont nos terminaux qui ont le plus d'impact avec 79% d'émission des GES de la totalité de cette chaîne. Une idée reçue, voudrait que les plus polluants sont les Data Centers, mais ils ne représentent « que » 16 % de ces GES dans cette chaîne. Il en ressort très clairement que c'est nous, utilisateur qui pouvons changer quelque chose.

De plus, nous avons vu précédemment que 21% de la consommation d'électricité du numérique est due à sa fabrication. Le reste de cette consommation d'électricité est principalement due à l'usage que nous en avons (utilisation de l'appareil, le réseau et les Data Centers).

Ainsi nous pouvons réduire l'impact du numérique en adaptant nos usages.

Voyons ensemble quels sont les actions les impactantes sur l'empreinte numérique.

Nos actions les plus impactantes :

Le plus impactant, et de loin, est le fait de **regarder des vidéos**. En effet, l'ensemble des vidéos utilise 80% des données du web.

Le **deuxième** poste le plus impactant est l'ensemble de **nos activités sur les réseaux sociaux**. Si nous prenons l'exemple du réseau social Facebook, ses émissions de CO₂ sur une année correspondent à 645 000 allers-retours en avion entre Paris et New-York.

Le troisième poste le plus impactant, sur notre empreinte numérique, est la messagerie mail. Selon l'Ademe, un mail parcourt 15 000 km entre l'émetteur et le récepteur. Cela s'explique par la sollicitation de différents serveurs.

Pour donner un ordre d'idée, l'envoi d'un mail simple sans pièce jointe représente une émission de 4 g de CO₂ contre 0,014 g pour un SMS. Si maintenant ce mail contient une pièce jointe, son émission peut atteindre 50 g de CO₂. Dit comme cela, ça ne semble pas trop grave. Sauf qu'aujourd'hui, 293 milliards de mails sont envoyés dans le monde... Dont 75% de ces mails sont des spams.

Enfin, il n'y a pas que l'émission qui est polluante, le fait de conserver ses mails l'est aussi. Une personne qui ne supprime pas ces mails produit environ 28 kg de CO₂ en une année.

Enfin, **le quatrième** poste le plus impactant sur notre empreinte numérique est l'ensemble des **recherches sur internet**. Même si nous ne les voyons pas, à chaque recherche, ce sont plusieurs serveurs qui sont sollicités. Ainsi, une minute de recherche sur internet depuis un PC reviendrait à une consommation de 100 W, d'où l'intérêt de rechercher la définition dans un dictionnaire. À la vue du nombre de recherches effectuées par an, la consommation annuelle de ce poste correspondrait à environ 120 000 GW. Soit autant que la consommation d'électricité annuelle d'un pays comme la Norvège.



Sachant cela, que pouvons-nous faire pour réduire notre empreinte numérique ?

Pour les équipements :

- Choisir un équipement adapté à notre usage.
- Choisir de l'occasion ou du reconditionner.
- Prendre soin de nos équipements.
- Recycler quand on en a plus l'usage.
- Veiller au suréquipement.

Pour l'internet :

- Limiter l'usage. Se demander : « est-ce vraiment nécessaire ? »
- Privilégier l'Ethernet ou la Wifi plutôt que la 4G.
- Rentrer directement l'URL dans la barre de recherche.
- Utiliser les liens en favoris.
- Choisir un moteur de recherche plus vertueux.
- Arrêter le streaming.
- Regarder des vidéos en baissant la résolution de la vidéo.
- Limiter l'usage des « cloud » au strict minimum.
- Eliminer les vieilles des appareils, même pour la box internet (si si !)

Pour les mails :

- Trier ses mails et ne conserver que ceux nécessaires ou même les enregistrer sur son ordinateur.
- Vider la corbeille de mails.
- Limiter le nombre de destinataires.
- Opter pour un logiciel anti-spams.
- Se désinscrire des Newsletters qu'on ne lit pas.
- Limiter les pièces jointes.
- Préférer les échanges de vives voix et en plus c'est toujours plus agréable pour tout le monde !

Maintenant que nous avons pu survoler rapidement les différents impacts environnementaux du numérique, il ne nous reste plus qu'à créer notre « charte » de sobriété numérique pour que ce soit supportable et applicable pour chacun d'entre nous.

Baptiste de la Mission Energie, FNE Sarthe

Actualités

Communiqué de presse de Dynami'Nature



Dynami'Nature du Pays Fléchois (DNPf) est une association Loi de 1901, créée en février 2022, qui prend le relais du collectif Monnerie vivante. Destinée à œuvrer sur le territoire des communes du Pays Fléchois au service de l'environnement, elle est ouverte aux familles et aux particuliers, et fonctionne par groupes de travail spécifiques. Elle travaille aussi en lien avec des associations comme FNE Sarthe, LPO 72, le CPIE, mais également avec d'autres associations locales comme Les Sentiers du Loir. L'association DNPf se propose d'agir en sentinelle de l'environnement en amont de projets locaux, pour la préservation de la nature, contre la destruction des espèces animales et végétales, en se positionnant dans le cadre légal. Ses adhérents souhaitent également par des actions publiques d'information, sensibiliser les écoles, les communes ou divers organismes aux problématiques de la préservation du vivant. Concrètement, c'est à travers des ateliers, des contacts avec des acteurs locaux, des séances d'information ou des interventions sur le terrain que des actions sont menées. Ainsi, l'entretien des abords de la voie verte entre La Flèche et Durtal et la participation au projet d'aménagement de sentiers le long du Loir font partie des tâches déjà engagées.

Contact :

- dynamaturepf@gmail.com
- DNPf – Maison des associations 3, rue Saint-Thomas 72200 La Flèche

Laurent Zonik , Dynami'Nature

Haies en danger

Parmi les récentes alertes, les coupes abusives, les récoltes de bois excessives, les coupes d'entretien sans précaution aucune, se succèdent.

La question climatique, l'érosion des sols, l'infiltration des eaux de pluies, la préservation de la biodiversité, aucun argument ne semble pouvoir arrêter ni même ralentir le bras du bûcheron... comme on disait jadis !

Les Plans Locaux d'Urbanisme offrent la possibilité de classer les haies en fonction de leur richesse écologique et paysagère ; élus et citoyens ont donc le moyen de réguler et de gérer l'avenir du bocage sarthois.

Les baux ruraux encadrent fermement l'utilisation du bois issus des haies. Plus d'un demi-siècle après le « petit guide de la haie champêtre » de Dominique SOLTNER, ingénieur agricole et éditeur, le reboisement et la valorisation du bocage sont encouragés, documentés, enseignés.

FNE Sarthe estime qu'il est grand temps de raisonner des pratiques et de limiter les abus. Sinon à quoi servent la politique d'aide technique et financière du conseil départemental et l'implication de la chambre d'agriculture pour la replantation?



Richard Flamant, FNE Sarthe

Jardiner la biodiversité

Un frais matin d'avril, Hélène nous retrouve Timéo et moi à l'entrée de l'école Sainte Thérèse. Notre mission préparée depuis quelques semaines avec les maîtresses consiste à créer un carré de potager et peut-être susciter

quelques vocations de jardiniers sur la terre d'Allonnes.

Grâce à la bonne volonté de quelques parents d'élèves, une planche de 3 mètres par 10 a été défrichée, c'est-à-dire sommairement débarrassée d'une plisse de chiendent et des plus grosses racines des lauriers palmés du voisin. Une remorque d'un excellent terreau et des sacs de broyat sont à disposition, fournis par un généreux papa.

Arrivent nos jeunes CP pleins d'enthousiasmes et d'un intérêt curieux. Rapides présentations, et description des graines, des plantes et des plants, des outils, du terreau, du broyat, tout cela sous la houlette de notre animatrice en chef. Quatre cordeaux sont en place, un rapide coup de râteau, et le sol est prêt pour que les petites mains et les petits pieds s'emparent de la réalité. On gratte, on creuse, on discute, on se bouscule un peu, on échange griffes à main et râteaux. Il est temps de prendre la pelle et de charger les brouettes de ce bon terreau, car il faut penser à nourrir le sol limoneux. Finalement tout prend forme avec le repiquage des fraisiers et des boutures de menthe, puis le semis surabondant des graines de carottes, avec deux « t » et de radis qui ne sont pas radins.

L'heure de la récré nous trouve pas peu fiers du travail accompli, garçons et filles, de la ville plus que de la campagne, enfants de toutes les familles d'Allonnes. On sait que la commune est riche de ce « melting-pot » comme disent les américains et l'école Sainte Thérèse est aussi un lieu d'accueil et de partage.

Avant la pause de midi, une nouvelle classe, puis encore deux durant l'après-midi avec des plus grands nous occupent et continuent de nous surprendre. Mon pique-choux était de la fête et ce fut l'occasion d'apprendre comment on plante les choux en chantant. Les sourires et les aux-revoir sont nombreux et sincères, voilà le plus important pour nous trois.



Richard Flamant, FNE Sarthe

La plante doliprane

Inventons l'eau froide



Un estimé producteur angevin de plants horticoles, fait connaître la diversité de son offre sur les réseaux sociaux. Tout récemment il proposait à la vente, rien moins que la plante « Doliprane ». Je lui signalais que c'était prendre une grosse responsabilité que de jouer à l'apprenti pharmacien sans avoir la validation et la caution professionnelle d'un docteur en pharmacie.

Il a pris la peine de me répondre qu'il n'avait pas inventé les plantes officinales ni leurs noms. Il ajoutait que sa présentation ne faisait que reprendre une appellation vernaculaire populaire de cette plante très commune dans les régions antillaises et africaines, au même titre que la sauge, la verveine ou bien d'autres végétaux dans nos régions...

Bref je trouve toujours gênant de lire ces publicités qui partent d'un "bon sentiment" - rendre service- sans avoir les moyens d'assumer ce qu'elles impliquent.

"Doliprane" n'est pas un nom vernaculaire, mais il laisse penser à une efficacité connue sans expliciter les mises en garde liées à toute molécule pharmaceutique. Dose, fréquence, règles de prudence... et vous savez que la Loi est sévère face à l'exercice illégal des métiers de santé.

Je recommande par ailleurs la lecture de la page que plantes et santé, consacre à cette flore dite médicinale. De quoi refréner l'envie d'essayer ces tisanes.

<https://www.plantes-et-sante.fr/articles/on-en-parle/5137-sur-la-trace-des-plantes-doliprane-et-efferalgan>

Richard Flamant, FNE Sarthe

Quelle meilleure manière de faire face à la peur ? en passant à l'action... L'eau, cette ressource si précieuse, accessible et si abondante en France. Mais le vent se met à tourner et sans une montée du prix du m³ d'eau nous ne nous rendons pas compte que c'est une ressource rare.

Dans cette eau qui coule au quotidien, chaque matin dans notre douche, nous perdons 2.5L d'eau en moyenne avant qu'elle soit chaude. Certains n'ont pas attendu cette information pour détourner un arrosoir, une bassine ou un seau pour récupérer cette eau potable.

Une nouvelle action qui entre dans les gestes du quotidien qui vous permet de l'utiliser au quotidien, en cuisine, dans votre jardin, etc...

Dans mon cas, les trois objets cités plus haut ne me convenait pas assez, parce que je souhaitais récupérer le maximum d'eau possible tout en la gardant potable, que ça soit jolie et fonctionnelle.

Alors avec Christelle SUPLOT designeuse d'objet chez ASAP Design, nous avons travaillé pour prendre les avantages de ces objets et retirer les inconvénients. Un objet peu encombrant, recyclable, pratique, transparent, avec un bec verseur, un bouchon pour protéger l'eau, éviter d'en mettre partout et le tout fait en France.

Cet objet doit être accessible pour tous financièrement car plus nous sommes à le faire, plus des litres d'eau seront sauvés. Il s'appelle PLUSDO et vous pouvez découvrir les dessins. Pour aller au bout du projet je dois maintenant industrialiser l'idée, la rendre concrète. J'ai donc choisi de lancer une campagne de financement pour réunir tous ceux qui le souhaitent à me soutenir, l'argent récolté permet de rassurer les potentiels investisseurs. En cas d'échec, les clients Ulule seront remboursés et je ferais appel à des investisseurs privés. Cela prendra plus de temps mais l'enjeu vaut qu'on se batte à notre échelle.

Evidemment si vous avez déjà une solution gardez-la. On ne combat pas de la surconsommation en consommant mais nous pouvons tous inventer l'eau froide ensemble.

Tony Lemonnier, PLUSDO

SAGE Sarthe Amont

La réunion du comité HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) s'est tenue le 14 avril 2023 à St Léonard des Bois. Un objectif présenté (par Suez Consulting) concernait les débits des seuils superficiels fortement altérés par la présence de désordres morphologiques, de milieux aquatiques, et aussi par une forte pression des usages en période de basses eaux. Afin de remédier à ces altérations des seuils de gestion structurelle des cours d'eau ont été proposés à l'échelle mensuelle pour tenir compte des spécificités de chaque période de l'année en matière d'usages et de fonctionnement naturel, avec pour ligne directrice l'atteinte du bon état écologique. Il a été appliqué le principe de solidarité amont-aval afin d'assurer un équilibre de traitement entre les différentes unités de gestion.

Les seuils de gestions identifiés remettent en question le mode de gestion de l'eau actuel dont la large majorité des prélèvements a lieu au moment où la ressource est la plus fragile. Ceci appelle à une révision en profondeur de la gestion de l'eau du territoire d'étude qui devra se matérialiser par la combinaison de solutions impliquant des plans d'action à plusieurs échelles de temps. Le changement de pratiques est à mettre en avant auprès des usagers. A suivre...

Jean HENAFF, FNE Sarthe

Historique de l'association « Les Riverains et les Amis de Béner »



Lors d'une réunion en juin 2013 du collectif manceau Notre Dame des Landes (NDDL), nous avons émis l'idée d'une action contre ce projet de zone commerciale, mais n'ayant aucun élément du projet et aucune connaissance en urbanisme, nous n'avons rien fait.

Décembre 2014, annonce d'une enquête publique en janvier 2015 : « Déclaration de projet et mise en

compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme du Mans et d'Yvré l'Évêque ».

Mercredi 7 janvier 2015 Réunion du collectif manceau Notre Dame des Landes. À la fin de cette réunion il était prévu d'évoquer le projet de zone commerciale de Béner.

Après un exposé des grandes lignes du projet, à l'unanimité des présents (20 personnes, dont aucune n'habite Béner et les quartiers voisins) il est décidé de créer un collectif « Béner, un Autre Avenir ! » pour s'opposer au projet de zone commerciale de Béner.

Nous organisons des réunions publiques, des rassemblements à Béner et au conseil communautaire de Le Mans Métropole (LMM). Distribution de tracts sur les marchés et dans les quartiers riverains de Béner (Gazonfier, Logis de l'Huisne, vallée St Blaise).

Première réunion publique à Gazonfier : 120 personnes dont 80 riverains. Quelques riverains rejoignent le collectif.

Ikea-Leclerc à Béner : les anti font le point OF 05/05/22
Des associations opposées aux projets de zone commerciale et de lotissement ont tenu une réunion publique, mardi, à Béner, pour faire le point sur les procédures judiciaires en cours.

Un grand panneau a été installé par les opposants, sur le terrain qui pourrait accueillir la future zone Ikea-Leclerc. (Photo: Hervé GUYON)

Les associations de riverains attendent la décision du Conseil d'Etat, mais après le rejet en appel de leur recours concernant la loi sur l'eau. Déposé en août 2021, le dossier pointe les risques de la proximité de la prise d'eau potable avec la zone commerciale. Le Conseil d'Etat l'examine, pour juger s'il est recevable. Ce qui peut encore prendre des mois.

Président de l'association, Jean-Claude Querville renonce : « Rien de très nouveau depuis septembre 2021. Cependant, bien que les recours déposés ne soient pas suspensifs, le promoteur n'a toujours pas commencé les travaux. En revanche, les procédures qu'il a engagées contre nous (1), pour recours abusifs et volonté de nuire, sont toujours en cours. » Les opposants persistent et exigent : « Ce projet, qui va encore artificialiser des terres, est inutile. »

Les associations de riverains attendent la décision du Conseil d'Etat, mais après le rejet en appel de leur recours concernant la loi sur l'eau. Déposé en août 2021, le dossier pointe les risques de la proximité de la prise d'eau potable avec la zone commerciale. Le Conseil d'Etat l'examine, pour juger s'il est recevable. Ce qui peut encore prendre des mois.

« Un modèle du passé »

Les associations mettent sur un changement de cap d'Ikea. Car même si les dernières barrières au projet finiront par être levées, le géant suédois du meuble aura-t-il encore la volonté de s'implanter ? La crise sanitaire et la hausse des ventes en ligne ont fait de ces immenses surfaces commerciales un modèle du passé. Or, si Ikea se retire, le projet est enterré.

Le temps qui passe peut-il aussi rendre caduque le permis de construire ? « Oui, mais pas avant mai 2024 », répond Emile Colson, président de l'association Environnement et patrimoine de Béner.

119 logements prévus

Jean-Claude Querville rappelle que le permis d'aménager modificatif, qui devait permettre au promoteur la vente anticipée des espaces commerciaux, est « annulé, le tribunal administratif ayant jugé les garanties financières insuffisantes. Les banques ne suivent plus. C'est aussi le résultat de notre action ».

Autre sujet d'inquiétude pour les riverains, le projet de lotissement de 119 logements sur 3,5 hectares, portés par Franca Aménagement, avec accès par la rue de la Douce-Amie.

« Selon le préfet de Région, une étude d'impact n'était pas nécessaire, rappelle Jean-Claude Querville. C'est faux. Nous avons donc déposé un recours, accepté par le tribunal administratif en 2021. »

Mieux, cette étude d'impact aurait dû être menée « conjointement avec celle de la zone commerciale », puis que les deux projets voisinent sur le même périmètre à vocation commerciale défini par le Scot (Schéma de cohérence territoriale). Pour l'association, « il y aura, a minima, une consultation publique. »

Julien BELAUD.

(1) Le promoteur, Benemans, a engagé 22 millions d'euros en acquisitions de terrains et études. Il a assigné les deux associations et leur réclame 2,25 millions d'euros de dédommagement.

Nous participons activement à l'enquête publique par des contributions critiques argumentées.

Le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable au dossier de l'enquête publique, nous décidons le 9 avril 2015 de créer l'association « Les Riverains et les Amis de Béner » afin de contester ce projet auprès de la justice administrative

Création d'un jardin de 500 m² (Jardin À Défendre : JAD) sur un terrain de Le Mans Métropole à proximité du site du projet. La récolte de légumes est distribuée aux associations : « Restos du Cœur », « Un Repas pour Tous » et « Secours Populaire ».

Gala de soutien du 24 janvier 2016 avec les conteurs, chanteurs, musiciens, acteurs de théâtre, animé par Didier BARDOUX (200 personnes présentes).

Juin 2016. Nouvelle enquête publique conjointe : autorisation Loi Sur l'Eau et permis d'aménager. Distribution de tracts, réunions publiques, rassemblement au conseil communautaire, lettre aux élus du conseil communautaire.

Participation très active à l'enquête publique, contribution de 130 pages.

La commission d'enquête émet un avis favorable sans aucune réserve, malgré nos arguments contre ce projet, le principal étant le risque de pollution de l'Huisne en amont de l'usine des eaux de l'Epaou qui alimente l'agglomération mancelle (200 000 habitants) en eau potable.

Les permis d'aménager sont délivrés par le maire du Mans et la maire d'Yvré l'Évêque le 18 octobre 2016.

Le préfet délivre l'arrêté préfectoral Loi Sur l'Eau le 25 octobre 2016.

Avec un avocat, nous déposons des recours contre ces 2 décisions administratives auprès du Tribunal Administratif (TA) de Nantes.

Permis de construire délivrés par les 2 maires en 2017. Nous déposons des recours contre 5 permis de construire.

Les collectifs (Greenpeace, Extinction Rébellion, Alternatiba) ont organisé une manifestation le 31 août 2019, à proximité du site de Béner (au moins 400 personnes).

Jusqu'au début 2020 nous organisons régulièrement des réunions publiques afin d'informer sur le contenu de nos recours et de l'évolution des procédures en justice administrative. Chaque réunion publique est précédée de distribution de tracts.

Nous nous sommes adressés en mars 2020 aux candidats aux élections municipales.

Nous avons été conseillés par SNE et aidés juridiquement par le juriste de FNE - Pays de Loire.

Afin de financer les honoraires de l'avocat, nous avons fait appel à des dons, les cotisations des adhérents n'étant pas suffisantes (610 personnes ont cotisé au moins une fois, depuis 6 ans une moyenne de 270 adhérents).

Tous nos recours ont été rejetés : janvier 2019 pour les permis de construire (pas d'appel) ; septembre 2019 pour le permis d'aménager (pas d'appel) ; pour l'arrêté préfectoral après le rejet du Tribunal administratif en janvier 2020, appel auprès de la Cour d'Appel Administrative (CAA) de Nantes, rejet de la CAA en mars 2021, pourvoi en cassation auprès de Conseil d'État, rejet du Conseil d'État le 17 juin 2022. Plus aucun recours possible, les travaux peuvent commencer.

Après l'annonce de Ikéa le 23 juin 2022 de ne pas s'installer ni à Béner ni au Mans, le promoteur annonce le 27 juin 2022 un nouveau projet innovant. Remarque : nos recours n'étant pas suspensifs, le promoteur aurait pu commencer les travaux le 18 janvier 2017.

« On s'occupera de Béner plus tard »

En juin, le géant Ikea annonçait qu'il ne s'implanterait pas à Béner. Trois mois plus tard, l'avenir du projet de zone commerciale s'écrit de plus en plus en pointillés. Les opposants restent mobilisés.

C'était il y a déjà trois mois. Le jeudi 23 juin, Ikea indiquait qu'il renonçait à s'installer dans la zone de Béner, à Yvré-l'Évêque. La venue du géant suédois, annoncée neuf ans auparavant, était la locomotive du projet de zone commerciale porté par Claude Hervé, le promoteur et gérant de la société Sarlemans.

La nouvelle a été accueillie comme une victoire par les opposants au projet, qui ont multiplié les recours administratifs. Pour autant, Jean-Claude Querville, chef de file de l'association Les riverains et les amis de Béner, reste sur ses gardes. Vendredi dernier, il a organisé une réunion publique, à laquelle ont participé 75 personnes.

Quid de la loi Climat et résilience ?

Selon lui, l'avenir de cette zone de 35 ha n'est pas encore tout à fait tranché. Le dernier recours de l'association devant le Conseil d'État, purgé le 17 juin dernier, laisse encore des possibilités d'aménagement au promoteur. Même si elles semblent minces.

En plus du risque de reprendre à zéro le marathon des demandes d'autorisation (Passage devant la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), dépôt d'un permis de construire etc N.D.L.R.), un autre obstacle devrait se dresser devant le porteur de projet : la loi Climat et résilience. Le texte fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050. « Les projets commerciaux, d'une superficie comprise entre 3 000 et 10 000 m² seront soumis à des autorisations délivrées avec beaucoup de contraintes. Au-delà, il n'y aura rien », croit savoir Jean-Claude Querville.

Qu'en dit le promoteur ? Compte-t-il toujours démanteler à Béner l'hypermarché Elacherc des Fontenelles du Mans ? Après l'abandon du projet Ikea, Claude Hervé indiquait dans un communiqué que « le centre E. Leclerc présenterait un nouveau pro-



En juin, le géant Ikea annonçait qu'il ne s'implanterait pas à Béner, près du Mans. Si un nouveau projet commercial dans le secteur a du plomb dans l'aile, les opposants restent mobilisés.

Photo: Arnaud Desfrances

jet commercial conforme aux exigences économiques et environnementales, aux nouvelles formes de mobilité ainsi qu'aux attentes des nouveaux consommateurs ».

Un projet « définitivement enterré »

Ce lundi, Claude Hervé ajoute qu'il s'occupera de Béner plus tard. Car pour l'instant, nous avons entrepris de relooker l'espace Edison et le drive », avenue Rijn-et-Danube.

Or, pour un proche du dossier, le démantèlement de l'hypermarché à Béner est une piste « définitivement enterrée ». L'option la plus probable ? « Un nouveau projet sur l'actuel site des Fontenelles », répond la même source.

De son côté, l'association Les riverains et amis de Béner sollicite l'appui de La Mans Métropole pour le rachat des terres à Béner. Cette piste est-elle probable ?

Jeudi 20 octobre, le collectif en saura peut-être davantage sur les inten-

Recours abusif : la date de l'appel en attente

Si la bataille est terminée sur le volet administratif, il n'en est pas de même sur le terrain judiciaire.

Les associations Les riverains et amis de Béner et Environnement et patrimoine de Béner, ainsi que trois riverains, attendent toujours la date de leur procès en appel, à Angers.

En novembre 2019, les trois promoteurs, impliqués dans le projet,

lions de la collectivité. Une rencontre est prévue avec Stéphane Le Foll, maire et président de l'agglomération.

Pierre-Alexandre GOUYETTE et Véronique GERMOND.

avaient été déboutés par le tribunal judiciaire du Mans, lors d'une audience civile. Ils dénonçaient un recours abusif et réclamèrent douze millions d'euros.

Un mois plus tard, les sociétés Benemars et Direct distribution, dirigées par Claude Hervé, avaient décidé de faire appel de ce jugement, contesteront la groupe Frey

Le promoteur en évoquant un nouveau projet innovant, on en déduit que le projet initial est abandonné, c'est une victoire de notre association contre un projet inutile, démesuré et dangereux. C'est une victoire contre l'artificialisation des terres, c'est une victoire pour l'environnement.

Jean-Claude Querville, Riverains et Amis de Béner

Brèves

Le coût de la connaissance justifie-t-il l'ignorance ?

Quand des élus s'engagent dans des Albums de la Biodiversité Communale, (ABC), et obtiennent ainsi une connaissance fine des enjeux écologiques de leurs territoires, d'autres jugent excessif le coût d'une cartographie des zones humides

Que sont quelques milliers d'euros qui aurons évidemment comme intérêt la sensibilisation de tous les acteurs, de tous les développeurs, de tous les habitants. Inversement une cartographie de médiocre qualité nous obligera à chaque nouveau projet, sur chaque dossier, à devoir contester et nous plaindre de la non-prise en compte de telle ou telle richesse écologique.

La cartographie du bocage, cette forêt linéaire, cette trame verte et bleue, sera de la même manière la base d'un inventaire quantitatif mais également qualitatif. Pourquoi se priver d'un outil précieux de connaissance, le support d'une politique pertinente de reboisement du bocage.

Une cartographie détaillée des parcelles polluées, terrains orphelins et autres dépotoirs oubliés qui restent autant d'atteintes à l'environnement et à la santé, serait également aussi utile qu'indispensable. Quoiqu'il en soit, de récents échanges avec l'administration préfectorale, nous ont convaincus que Préfet et sous-préfets sont demandeurs d'informations, prêts à relayer dans les services, nos alertes en ce domaine.

Richard Flamant, FNE Sarthe

L'agenda de FNE Sarthe et ses associations membres

Dimanche 7 mai – Espaces Naturels Ruaudinois et Team Ruaudin Aventures

Rando Muguet

Plateau d'évolution de la salle polyvalente, Ruaudin
esp.nat.ruaudin@gmail.com
Entre 8h et 10h

Dimanche 7 mai – QNSCNT

Friperie solidaire

11 rue de la Poste, Nogent-le-Bernard
qnsCNT@gmail.com
Entre 8h et 10h

Samedi 13 mai – Espaces Naturels Ruaudinois

Visite du Parc Oriental de Maulévrier (49)

Départ de Ruaudin
8h30-20h

Dimanche 14 mai – SEPENES

Découverte de la nature à vélo

Place Carnot, La Ferté-Bernard
Payant pour les non-adhérents (2€)
14h

Samedi 27 mai – Espaces Naturels Ruaudinois et CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir

Animation Rando'Clim

Parking du sentier botanique, Le Petit Plessis route du Mans
esp.nat.ruaudin@gmail.com
14h

Dimanche 28 mai – FNE Sarthe et « Sauvages de Saison »

Balade écosystème urbain et Nature en ville

Quartier du Vieux Mans, Le Mans
10h

Samedi 3 juin – SEPENES

Découverte de la faune et de la flore au bord de la mare

Intersection du chemin du Clos-Maroc, au panneau Cherreau, La Ferté-Bernard
Payant pour les non-adhérents (2€)
14h

Samedi 3 juin – Grain de Pollen

Papotage & Discussions

3 Chemin de Guédon—72160 BEILLÉ
De 9h30 à 12h

Dimanche 4 juin – Grain de Pollen

Rendez-vous au jardin de Grain de Pollen

3 Chemin de Guédon à Beillé
De 10h à 18h
Payant : 3€

Samedi 10 juin – Grain de Pollen

La revanche des épluchures et fanes de légumes !

3 Chemin de Guédon à Beillé
De 10h à 17h
Payant : 35€

Dimanche 11 juin – Grain de Pollen

C'est l'été : si vous fabriquez un four solaire !

3 Chemin de Guédon à Beillé
De 10h à 18h
Payant : 35€

Jeudi 15 juin – SEPENES

Conférence « Les arbres remarquables de la Sarthe »

Musée vert au Mans
Réservation : 02 43 47 39 94 ou musee.vert@lemans.fr
18h

Samedi 24 juin – Espaces Naturels Ruaudinois

Ramassage de déchets

Parking arrière Maine Street, Bd des Hunaudières
esp.nat.ruaudin@gmail.com
9h

Samedi 24 juin – APNEE et FNE Sarthe

Sortie « Lecture du Paysage »

Saint-Mars-la-Brière
Sur inscription sur service-civique@fne-sarthe.fr
10h

Samedi 24 juin – Grain de Pollen

C'est encore l'été : fabriquez votre séchoir solaire !

3 Chemin de Guédon à Beillé
De 14h à 18h
Payant : 45€

Vendredi 30 juin – Grain de Pollen

Découvrez les papillons de nuit !

3 Chemin de Guédon à Beillé
De 22h à 00h30
Payant : 10€

Samedi 1^{er} juillet – Grain de Pollen

Balade botanique pour découvrir les plantes sauvages

3 Chemin de Guédon à Beillé
De 14h à 17h
Payant : 10€

Dimanche 2 juillet – Grain de Pollen

Les plantes sauvages s'invitent à votre table !

3 Chemin de Guédon à Beillé
De 10h à 17h
Payant : 35€

Samedi 8 juillet – FNE Sarthe

Eco Ferc'tival

Fercé-sur-Sarthe
A partir de 9h30

Dimanche 9 juillet – SEPENES

Rando Nature et merveilles

Place de l'ancienne gare, Courdrecieux
9h30

Dimanche 20 Août – FNE Sarthe

Fête du Miel et des Confitures

Arche de la Nature, Maison de la Prairie, Le Mans
De 14h à 18h

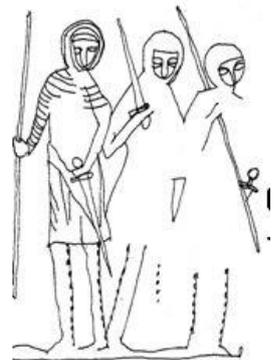


APNEE
 Association de Protection
 du Narais
 Et de son Environnement





Association
ENVIRONNEMENT
NORD - SARTHE
4 rue des Roquettes 72610 Champfleur
02 33 31 73 83



Association Patrimoine
d'Asnières

France Nature Environnement Sarthe

Fédération Sarthoise des Associations de Protection
de la Nature et de l'Environnement

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Le mercredi de 10h à 12h et de 13h à 19h

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Permanence des bénévoles tous les mercredis de 17h à 19h



10 rue Barbier - 72000 LE MANS

Tél : 02 43 88 59 48

Courriel : accueil@fne-sarthe.fr

Site Internet : www.fne-sarthe.fr

Directeur de Publication : Jean-Christophe GAVALLET

Ont participé à la rédaction du 82^{ème} numéro de **La Lettre de la Coccinelle**

Chloé CHEVALIER, Hélène BUREL-POIGNANT, Richard FLAMANT, Jean-Christophe GAVALLET, Jean HENAFF, Jean-Claude QUERVILLE, Tony LEMONNIER, Cindy PENLOU-REBOUILLEAU, Sabrina POIRIER, Baptiste TRANCHANT, Laurent ZONIK.

Envie de faire connaître votre association et ses actions ?

Envie de vous exprimer sur un sujet d'actualité ?

Envoyez-nous vos articles ou propositions par courriel à accueil@fne-sarthe.fr

Bulletin d'information imprimé sur papier recyclé.

N'imprimez qu'en cas de nécessité et ne jetez pas les papiers sur la voie publique !